

Règlement F.S.G.T. du Critérium National À l'Américaine de Cyclo-cross 2023

Le label " **Critérium National Toutes Catégorie à l'Américaine**" est accordé à partir du moment où au moins cinq comités se sont engagés, en dessous le label de " **Critérium**" sera attribué.

Qualification :

Ce critérium est ouvert aux licenciés F.S.G.T. qualifiés avant le 09 Janvier 2023.

Les sélections sont départementales, pas de sélections régionales.

- | | | | |
|------------|------------------------|------------------|------------------------|
| - Espoirs | nés entre 2001 et 2004 | - Super Vétérans | nés entre 1964 et 1973 |
| - Seniors | nés entre 1984 et 2000 | - Anciens | nés en 1963 et avant |
| - Vétérans | nés entre 1974 et 1983 | - Féminines | nées en 2004 et avant |

Chaque comité départemental pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter si un coureur titulaire est absent).

Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter-régional de la spécialité (cyclo-cross) de la saison en cours **2022/2023** (Justification des résultats de ces championnats par le comité lors des engagements), ou à trois (3) épreuves vélo F.S.G.T. **du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.**

Si un de ces championnats a lieu après le 31 décembre 2022, ils ne peuvent compter dans le quota des épreuves demandées, mais doit être imposé (Justification des résultats de ces championnats par le comité lors des engagements). **Présentation des deux licences.**

Chaque coureur multi licencié (homme ou femme) devra justifier la participation à **douze (12)** épreuves vélo F.S.G.T., **six (6)** pour les minimes et les cadets **du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022**, dont **trois (3)** de la spécialité de la saison en cours **2022/2023**, y compris un championnat départemental ou régional ou inter régional de la spécialité (cyclo-cross). Si un de ces championnats a lieu après le 31 décembre 2022, il ne peut compter dans le quota des épreuves demandées, mais doit être imposé (Justification des résultats de ces championnats par le comité lors des engagements). **Présentation des deux licences.**

* Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. pour 2023 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et 100 points (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2022 ne pourra pas prendre part à ce critérium national FSGT 2023.

* De même, tout coureur (H ou F) ayant été classé 1^{ère} catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points pour les hommes, et 100 points pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

* Voir le règlement national Article 15

**LES ENGAGEMENTS SERONT FAIT EN LIGNE AVANT LE 20 DÉCEMBRE 2022
APRÈS CETTE DATE, IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE MODIFIER LES LISTES
SOIT POUR UN OUBLI OU L' ORDRE DES INSCRIPTIONS**

Seuls seront enregistrés ceux validés par le responsable des engagements du Comité du coureur, accompagnés du règlement financier impérativement.

C'est au comité ou à la commission cycliste d'inscrire les équipes dans l'ordre préférentiel.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs ou individuellement.

Composition des équipes :

Chaque équipe de comité départemental doit être composée de coureurs de même classe d'âge, possibilité de faire des équipes mixtes H/ F dans la même catégorie.

Si des équipes mixtes de différentes catégories ou comités sont engagés, elles seront hors critérium national.

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence **de l'année précédente (annuelle) et celle de l'année en cours** dûment remplie avec : la photo, la signature et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. **Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.** La prise des dossards est close 30 minutes avant le départ de l'épreuve.

Il sera demandé un chèque de caution de 70 Euros par coureur ou 140 Euros pour l' équipe pour le retrait des transpondeurs.

Tenue vestimentaire :

Chaque coureur d'une équipe devra revêtir un maillot identique (de comité ou de club).

Sur tout le site du National et pendant les échauffements, tout autre maillot que celui de la FSGT est proscrit.

Matériel :

Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve.

Pour la sécurité des participants, les caméras sur le casque, vélo ou le concurrent sont interdites.

Les roues devront être de 700. Les cornes et **les guidons avec cornes** sont interdits.

Seuls les vélos de cyclo-cross seront autorisés (Guidon n'excédant pas plus de 50 cm, largeur des pneus maximum de 33mm, suspensions avant et arrière interdites). Les VTT ainsi que les vélos à assistance électrique sont interdits.

Ravitaillement :

Il n'est pas autorisé dans les épreuves cyclo-cross pour toutes les catégories, sauf dans les zones de dépannage.

Changement de matériel :

Le changement de vélo est autorisé et se fera exclusivement dans les deux ou trois points de dépannage prévu à cet effet.

Le changement de roue se fera uniquement, soit aux points de dépannage soit dans les zones prévu a cet effet.

Echauffements :

Les échauffements sont interdits **sur le circuit du championnat de Cyclo-cross.**

Déroulement de l'épreuve :

Durée de l'épreuve : 60 Minutes

L'appel des coureurs se fera nominativement 15 minutes avant l'heure de départ.

Chaque coureur devra avoir un pied à terre.

L'ordre des départs sera la première équipe du comité organisateur, puis la première équipe des autres comités toujours dans l'ordre de réception des inscriptions en ligne, et cela dans chaque catégorie.

Les relais se feront sur une zone à proximité de la ligne d'arrivée.

Le passage de relais entre équipier se fera à pied en touchant l'équipier qui prend le relais.

La mise en grille de départ se fera par les responsables fédéraux des épreuves.

Les concurrents partent pour un temps de 60 minutes, à mi-temps de l'épreuve il sera affiché le nombre de tours restants.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous concurrents retardés, ceux-ci se verront classés à leur place.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent (Exemple : ils peuvent décider de retarder une épreuve).

Respect de l'environnement :

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateurs (attention avertissement et jusqu'à exclusion).

Récompenses fédérales :

L'équipe vainqueur au crash du Critérium National se verra remettre un macaron, une coupe pour l'équipe et une médaille. La deuxième et troisième équipe une médaille. Chaque équipe de classe d'âge recevra une médaille (pas de cumul de médaille).

En cas de la non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, elles ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

Sanctions :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification de l'équipe. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension **d'UN AN** du comité du coureur concerné.

Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants pendant la durée des épreuves et les réceptions. Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné de la non participation aux futurs championnats nationaux.

Réclamations :

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le Critérium à l'adresse suivante :

**Commission National des Activités Vélo De la F.S.G.T.
14-16 rue SCANDICCI
93508 PANTIN CEDEX**



CYCLISME